

Concours photo « Traces de mémoire »

Règlement

1. Organisation

Dans le cadre des commémorations des deux guerres mondiales, la Fondation M.E.R.Ci organise un concours qui se déroulera du 9 novembre 2015 au 19 février 2016.

Le bulletin participatif est à renvoyer par mail ou par courrier pour le 19 novembre 2015.

2. Participation

Ce concours est ouvert à toutes les classes de 5^e et 6^e année des écoles primaires présentes en province de Luxembourg.

La participation à ce concours est gratuite.

3. Thème

Le thème de ce concours est « Traces de Mémoire ». Le but est de permettre aux élèves de (re)découvrir les monuments commémoratifs des deux guerres mondiales de leur commune et de se familiariser avec leur patrimoine, dans un cadre de travail de mémoire et d'éducation à la citoyenneté.

Chaque classe photographiera un monument commémoratif de sa commune, que ce soit :

- | | |
|---|---|
|  Un monument avec une statue |  Un monument funéraire (tombe, mausolée, croix...) |
|  Une stèle |  Une plaque |
|  Un obélisque |  Ou un autre monument à caractère commémoratif |
|  Une colonne | |
|  Une chapelle | |

Les monuments photographiés peuvent commémorer la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale, ou les deux (la mention des victimes de la Seconde Guerre mondiale ayant souvent été simplement ajoutée sur le monument 1914-1918).

4. Prix

Premier prix (pour la classe) : **un superbe appareil photo numérique.**

Et un petit cadeau pour chaque participant...

La photo gagnante servira de couverture au répertoire des monuments commémoratifs des deux guerres mondiales en province de Luxembourg que la Fondation M.E.R.Ci éditera par la suite (en ligne).

5. Envoi des photographies

- Chaque classe peut présenter une photographie maximum.
- Chaque photographie doit être prise dans la commune dans laquelle l'école se trouve. Elle doit être tirée en format A3.
- Une fiche accompagnera chaque photographie. Cette fiche comprendra :

-  Les coordonnées de la classe
-  Un titre
-  La localisation du monument (commune, ville/village, adresse + situation dans le village)
-  L'histoire du monument (quand a-t-il été érigé ? à quoi ou à qui est-il dédié ?)
-  La raison du choix du monument
-  Le monument aujourd'hui : que peut-il nous apporter au XXI^e siècle ?

6. Critères de sélection

Plusieurs critères seront pris en compte par le jury :

- ◆ L'originalité de la photographie
- ◆ La pertinence du choix du monument
- ◆ Le travail réalisé autour du monument
- ◆ Le contenu du dossier
- ◆ Le respect des consignes

7. Réception des oeuvres

Les photographies (format A3) et les fiches les accompagnant seront envoyées ou déposées au siège social de la Fondation M.E.R.Ci :

À l'attention de ...
Rue de la Plaine, 11
6900 Marche-en-Famenne

Pour le 19 février 2016 à 16h00 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Les photographies seront accompagnées du présent règlement dûment complété et signé.
Les œuvres restent propriété de la Fondation M.E.R.Ci et pourront être utilisées dans le cadre de ses activités.

8. Calendrier du concours

Début du concours : le lundi 9 novembre 2015.

Fin du concours : le vendredi 19 février 2016 avant 16h00

Exposition des photographies : en mars 2016 dans le cadre de l'exposition Prisonniers politiques en province du Luxembourg, à la Bibliothèque provinciale de Marche-en-Famenne.

Proclamation des résultats : dans le courant du mois de mars 2016.

Les participants seront informés du résultat par mail et invités à la proclamation des résultats.